

D'après les observations du député de Kenora-Rainy River, il ressort clairement qu'il ne s'inscrit nullement en faux contre le fait que le gouvernement présente des crédits de un dollar dont certains concernent de nouvelles politiques et de nouveaux programmes fort importants, ou des réaménagements de l'échelle des priorités. Voilà en gros les points que nous avons soulevés aujourd'hui. Il s'agit donc des comptes que doit rendre le gouvernement, du bon exercice de ses fonctions et des programmes qu'il poursuit en vertu d'une foule de crédits de un dollar qu'il a été impossible de discuter à la Chambre avant le débat d'aujourd'hui qu'il faudra interrompre à 9 h 45 ce soir.

J'imagine que c'est un signe de faiblesse de la part du gouvernement que de faire réapparaître cette équipe recyclée d'Eglinton et de Kenora-Rainy River. Je n'ai pas l'intention de juger de l'efficacité ou de l'inefficacité de leur travail à la Chambre lorsqu'ils assumaient leurs postes précédents; mais si ce sont là les meilleurs défenseurs du gouvernement en ce qui concerne l'usage monstrueux des crédits de un dollar, cette façon absolument irresponsable d'aborder les dépenses publiques à la Chambre, c'est comme si le gouvernement n'en avait pas du tout.

● (1710)

Je ne veux pas échafauder le genre de défense ou d'exposé qu'aurait dû faire le gouvernement. Toutefois, j'aurais cru qu'à l'heure qu'il est, nous aurions entendu certains des ministres ici présents, par exemple, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qui a un crédit de un dollar sur cette liste, ainsi que le ministre de la Justice (M. Basford) ou certains autres. Ils auraient pu expliquer que l'urgence était telle ou qu'ils avaient un besoin si pressant de ces fonds qu'ils ont dû les demander au Parlement en s'excusant en quelque sorte, sachant que ce n'était pas la meilleure façon de procéder ni la plus acceptable. Après tout, nous n'en sommes plus au budget principal ni au premier, deuxième ou troisième budgets supplémentaires, mais aux tout derniers crédits supplémentaires pour l'exercice financier en cours. Je m'attendais à ce qu'ils disent à peu près ceci: «Écoutez, les gars, vous comprendrez certainement. Notre ministère est chargé d'assurer un service ou un programme particulier, ou bien, il nous faut corriger quelque chose qui ne convient plus. Nous savons que vous allez approuver ce crédit parce qu'il sert l'intérêt public.» Toutefois, ils n'ont pas invoqué ce prétexte.

Pas un seul porte-parole ministériel, ministre, secrétaire parlementaire ou député de l'arrière-ban, n'a parlé ainsi au sujet de cette cinquantaine de crédits de un dollar. Quel argument ont-ils fait valoir? Ils nous ont reproché, d'une façon ridicule, d'avoir contesté, par le biais d'un rappel au Règlement, hier, l'à-propos d'examiner de cette façon, en vertu du Règlement, dix crédits, et non pas tous, afin de déterminer s'ils sont conformes à la procédure et s'il convient de les examiner. La méthode que nous avons employée aujourd'hui pour dénoncer l'usage inconsidéré des crédits de un dollar était plus régulière. Aujourd'hui, le député d'Eglinton et le représentant de Kenora-Rainy River après la discussion d'une heure ou deux hier, ont dit à tour de rôle que nous ne devrions pas nous attarder à ce genre de questions frivoles, mais nous attaquer plutôt aux grands problèmes de l'heure. J'espère qu'avant la fin de ce débat, un ministre aura le courage et le bon sens de justifier cet emploi extraordinaire.

Crédits de un dollar

Hier le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a cité divers précédents. Depuis 1971, nous a-t-il dit, il y a eu quelque 11 cas de crédits de un dollar. Selon lui cela tendrait à démontrer l'existence d'un usage contre lequel nous protestions tout particulièrement hier. Or, nous avons ici devant nous non pas 11, ni 22 ni 33, mais plus d'une cinquantaine de ces crédits qui entraînent toutes sortes de changements d'orientation dans les dépenses publiques. Par exemple, la création d'une nouvelle société de la Couronne, un travesti de la loi relative aux exemptions fiscales, des milliards de dollars de relèvements de garanties à d'autres sociétés de la Couronne, la capitalisation de l'énorme dette de la Voie maritime du Saint-Laurent, avec les incidences que cela peut avoir pour une bonne part de la navigation dans l'Est du pays. Le gouvernement n'a même pas cherché à justifier le choix de cette procédure.

De deux choses l'une: ou bien il est trop à court d'explications pour oser défendre ce recours massif aux crédits de un dollar ou bien, comme ne l'ont dit ni le député d'Eglinton ni celui de Kenora-Rainy River, il estime que la chose est insignifiante.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé du danger qu'il y a à déprécier continuellement le Parlement, à lever les bras au ciel, à dire qu'il ne joue plus son rôle central, qu'il n'a plus son importance d'autrefois pour la bonne marche de notre système démocratique. Le député a bien vu que le Parlement est toujours vivant et qu'il se porte bien. J'espère que ce débat va confirmer ce bulletin de santé.

Le député aurait pu ajouter que le mal vient en partie de ce que le gouvernement a de plus en plus tendance à rabaisser le Parlement, à le court-circuiter, à le contourner, à faire fi du processus parlementaire, toujours au nom de l'efficacité et de sa propre supériorité. S'il en est rendu à ce point d'épuisement cérébral qu'il ne puisse pas cet après-midi présenter au pays une défense sensée ou une explication raisonnable de ce court-circuitage du processus parlementaire, la situation est encore plus inquiétante que nous n'osions l'imaginer.

Un point aujourd'hui aura au moins recueilli l'assentiment de tous: comme l'a dit le député d'Eglinton, la Chambre devrait consacrer plus de temps aux problèmes réels du jour. Il en a souligné trois en particulier qui, à son avis, sont des problèmes économiques d'importance majeure, sans aucun doute, en tout cas, pour un représentant d'une province comme l'Île-du-Prince-Édouard où le taux de chômage officiel est de 12 à 15 p. 100, et où le taux officieux peut même atteindre les 30 p. 100.

Le ministre des Affaires des anciens combattants et moi savons que les 5,000 personnes en chômage, mentionnées par Statistique Canada, sans compter toutes celles qui seraient comptées comme touchant des prestations d'assurance-chômage, ne jouissent pas des avantages que pourrait leur offrir une saine économie. Je veux parler de ces habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. La même situation se retrouve dans un nombre, hélas trop élevé, de régions, des cinq provinces de l'Est du Canada. Je n'ai dit que trop souvent à la Chambre que les députés de tous les partis savent bien que c'est pour nous un gros sujet d'inquiétude. Nous connaissons certes les multiples difficultés que suscite le chômage, pour les particuliers comme pour leurs gouvernements. C'est une des plaies vives de notre économie. Le député d'Eglinton a fait allusion avant moi à la